

|  |
| --- |
| **PRESTATION D’ACTUARIAT POUR L’ONF, ONF AGIR POUR LA FORET ET LES FILIALES ONF ENERGIE, ONF LOGISTIQUE** |
| **APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPEEN**  (passé en application des articles L.2113-10 et R.2113-1, L.2124-2 et R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique) |
| **Accord-cadre n° 2025-9245-004** |

**cadre de mémoire technique (CMT)**

**Objet de la consultation**

Le présent marché porte sur une prestation d’actuariat pour l’ONF, ONF Agir pour la forêt et les filiales ONF ENERGIE, ONF LOGISTIQUE.

**Identification des pouvoirs adjudicateurs, membres du groupement de commandes**

OFFICE NATIONAL DES FORETS

2bis, avenue du Général Leclerc

94700 Maisons-Alfort

ONF Agir pour la forêt

2bis, avenue du Général Leclerc

94700 Maisons-Alfort

ONF ENERGIE

2bis, avenue du Général Leclerc

94700 Maisons-Alfort

ONF LOGISTIQUE

2bis, avenue du Général Leclerc

94700 Maisons-Alfort

**Personne signataire de l’accord-cadre**

La personne signataire de l’accord-cadre est Madame Valérie METRICH-HECQUET, Directrice générale de l’Office national des forêts en qualité de coordinatrice du groupement de commandes.

**AVERTISSEMENT**

Les candidats devront établir leur mémoire technique en respectant strictement l'organisation du présent cadre (respect de l'ordre et du titrage des chapitres et articles).

Ils pourront ajouter tous renseignements complémentaires qu'ils jugeraient utiles en fin de document.

Ce document contractuel servira au jugement de l'offre.

Le candidat est évalué sur 80 points dont la répartition est détaillée ci-après.

|  |  |
| --- | --- |
| Qualité des moyens humains dédiés à l’exécution des prestations | 40 POINTS |
| * 1. Personnalisation de l’équipe de suivi du marché : Répartition des rôles entre l’interlocuteur unique dédié et les autres intervenants – 10 points   2. CV de l’équipe dédiée à l’ONF : Références clients, connaissance du secteur public et du secteur privé, compétences clés, maitrise réglementaire – 30 points |  |
| 2 PERTINENCE de la methodologie proposée pour LA ReALISATION DES PRESTATIONS ET INTERFACE AVEC L’ONF | **40 POINTS** |
| 2.1. Modalités d’accompagnement dans les prestations attendues au regard des exigences du CCTP : nombre de réunions, rétroplanning des réunions, … – 15 points  2.2. Communication et pédagogie au regard des modèles de présentation exigés par le RC (trois exemples de support de présentation déjà réalisés) – 15 points  2.3. Méthodologie de la veille réglementaire : Surveillance des évolutions, sources et outils de veille, mise en conformité – 10 points |  |